



L'UNION DES ARCHITECTES

COMMUNIQUE DE PRESSE UNSFA DU 22 MARS 2020

Le gouvernement et les organisations professionnelles des entreprises du bâtiment annoncent avoir trouvé un accord permettant la reprise des chantiers.

Cet accord se ferait sans la Maitrise d'œuvre !!!

L'UNSAFA, en tant que première organisation professionnelle des architectes, ne peut accepter cet accord en l'état car l'acte de construire n'engage pas que les entreprises mais engage toute une chaîne d'intervenants dans laquelle l'architecte a un rôle de concepteur et de coordonnateur. **L'Etat, en concertation avec tous les acteurs de la construction, doit définir quels sont les chantiers prioritaires à poursuivre durant cette période de confinement.**

L'UNSAFA exige que les représentants de notre profession soient intégrés à la rédaction de ce guide des bonnes pratiques qui doit permettre de poursuivre des chantiers et seulement ceux qui sont prioritaires.

L'UNSAFA ne peut accepter une initiative unilatérale dans laquelle les architectes ne sont pas partie prenante alors que leur responsabilité sera engagée.

L'UNSAFA refuse que les architectes soient pris en otage de décisions purement économiques au détriment des risques sanitaires actuels.

Nous ne pouvons pas recevoir d'injonctions paradoxales : restez chez vous / reprenez les chantiers !!!!

Nous devons faire preuve de responsabilité en tant que citoyen et chef d'entreprise et ne pas faire prendre de risques à nos collaborateurs, aux compagnons des entreprises et à leurs proches. Poursuivre le travail sur les chantiers, c'est pour nous architectes, assurer une présence régulière et nous exposer nous-même ou nos collaborateurs à un risque que nous ne maîtriserions pas, sans matériels de protection disponibles (masques, gants), tenus à un suivi et une validation des travaux réalisés sous peine d'être après coup responsables d'éventuelles malfaçons.

L'UNSAFA désapprouve les mesures générales de reprise des travaux. Si la volonté gouvernementale consiste à redémarrer les chantiers, notre organisation demande à préciser :

- **quels sont les chantiers prioritaires,**
- **à ce que les protocoles de redémarrage soient faits avec ses représentants.**

Nous ne devons pas être les otages d'une décision alors que notre responsabilité sociétale, sanitaire et professionnelle est engagée.

Jean-Michel WOULKOFF
Président

Contact Presse Unsfa:

Patrick Julien
Délégué général
dq@unsfa.com
0607088153
www.unsfa.fr

UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

53 Avenue Victor Hugo - 75016 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 APE 911 A - TVA Intracommunautaire : FR00784285348